



**SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION MIXTE PERMANENTE INSTITUÉE EN  
APPLICATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION SIGNÉ LE 28 JANVIER 1999**

**ENTRE, D'UNE PART,**

**LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, LE  
GOUVERNEMENT DE LA RÉGION WALLONNE ET LE COLLÈGE DE LA  
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE**

**ET, D'AUTRE PART,**

**LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

**PROGRAMME DE TRAVAIL 2024-2028**

**Bruxelles - 22, 23 et 24 avril 2024**

## PRÉAMBULE

Les 22, 23 et 24 avril 2024, s'est tenue à Bruxelles, la 7<sup>e</sup> session de la Commission mixte permanente (CMP) instituée par l'Accord de coopération signé le 28 janvier 1999 entre, d'une part, le Gouvernement de la République du Bénin et, d'autre part, le Gouvernement de la Communauté française de Belgique, le Gouvernement de la Région wallonne et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette année 2024 – qui voit la signature de la 7<sup>e</sup> CMP avec le Bénin – coïncide non seulement avec l'anniversaire de la signature des 25 ans de cet accord mais également avec les 40 ans du premier accord de coopération du 7 février 1984. Le Bénin a en effet reconnu dès 1984 l'organisation fédérale de la Belgique en signant un accord de coopération avec la Communauté française de Belgique, dont c'était d'ailleurs le premier accord international. Cela a constitué le précédent politique et diplomatique qui a permis aux Entités Fédérées Francophones (EFF) de signer des accords avec d'autres États. Cet accord stipule que les Parties développent entre elles une coopération porteuse de retombées concrètes et orientées vers le renforcement des capacités des acteurs locaux du développement.

Pour rappel, l'accord de coopération entre la République du Bénin, la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale précise que les Parties développent entre elles une coopération globale porteuse de retombées concrètes et orientée notamment vers le développement économique durable à travers le partenariat entre administrations, institutions et un appui aux associations et autres opérateurs.

### 1. Ouverture de la séance

#### **Intervention de la Cheffe de la délégation de Wallonie-Bruxelles**

En exécution des Accords de coopération susmentionnés, la 7<sup>e</sup> session de la Commission mixte permanente République du Bénin / Wallonie-Bruxelles s'est tenue à Bruxelles du 22 au 23 avril 2024, sous la co-présidence de :

- **Madame Pascale DELCOMMINETTE**, Administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI) qui, empêchée, a été remplacée par M. Christian CARETTE, Inspecteur général à WBI ;
- **Monsieur Yassine LATOUNDJI**, Directeur Général – Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la coopération, de la République du Bénin.

Monsieur CARETTE affirme tout le plaisir qui est le sien de co-présider la 7<sup>e</sup> session de cette commission mixte et remercie chaleureusement les autorités béninoises de leur présence. Il souhaite la bienvenue à la délégation béninoise et lui présente les membres de la délégation de Wallonie-Bruxelles (ANNEXE 1 : COMPOSITION DES DELEGATIONS).

Il salue en particulier la participation à cette séance d'ouverture de Monsieur Jean-François PAKULA, nouveau Délégué général Wallonie-Bruxelles à Dakar avec juridiction sur le Bénin, ainsi que celle de Monsieur David GAQUERE, responsable du Bureau Wallonie-Bruxelles à Cotonou.

Il rappelle que c'est avec la République du Bénin que la Communauté française de Belgique a signé en 1984 son tout premier Accord international. Ce partenariat s'est ensuite enrichi avec l'Accord en 1999 qui a accueilli la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Aujourd'hui, le Bénin fait partie des 8 pays prioritaires de notre politique de coopération internationale avec les pays africains et il occupe une place d'importance tant la stabilité et le sérieux de la coopération peuvent offrir un modèle de collaboration réussie.

Il réaffirme la volonté de Wallonie-Bruxelles à promouvoir le consensus international autour de valeurs universellement admises et partagées par tous, que sont la démocratie et les droits humains. Dans un monde plongé dans les incertitudes géopolitiques, comme rarement nous avons pu le connaître dans notre histoire récente, il est nécessaire de renforcer les liens et les échanges entre nos deux espaces.

Il souhaite aussi attirer l'attention sur le fait que la coopération bilatérale directe est renforcée par d'autres programmes de financement ou de co-financement pour en tirer les meilleurs leviers multiplicateurs. Ainsi en est-il du programme de coopération décentralisée, d'initiatives prises par d'autres administrations wallonnes telle l'Agence de l'Air et du Climat (AwAC), ainsi que le rôle d'importance joué par l'APEFE au Bénin depuis de nombreuses années dans les secteurs de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de la formation. En tant qu'agence de coopération de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'APEFE se trouve aujourd'hui porteur d'un projet important au niveau de l'axe 1 de notre stratégie de coopération, portant sur le développement économique des micros, petites et moyennes entreprises en lien avec l'ADPME.

Il se félicite que les champs de coopération entre Wallonie-Bruxelles restent nombreux et diversifiés et qu'ils soient également ceux identifiés par les autorités gouvernementales béninoises dans leur Programme d'Actions du Gouvernement PAGII (2021-2026) conformément au principe de l'alignement qui fait partie des cinq principes de la *Déclaration de Paris*.

Il réaffirme que ce n'est que par la promotion de relations fondées sur des principes d'égalité, de respect et d'avantages mutuels que l'on peut espérer répondre aux grands défis contemporains et créer entre l'Europe et l'Afrique, un véritable espace économique de coopération et de solidarité.

Il souligne le rôle important que joue la CMP en tant qu'instrument de coopération dans le renforcement des relations entre le Bénin et les entités fédérées, ajoutant que la CMP s'est imposée au fil des années comme un espace incontournable de dialogue et d'échanges entre les partenaires du Bénin et de Wallonie-Bruxelles.

Il mentionne l'importance de privilégier une approche sur le gain mutuel qui prend en considération les possibilités de développement des collaborations entre opérateurs publics et privés.

Il annonce qu'une mission économique et commerciale de l'AWEX sera programmée du 02 au 09 novembre 2024. Cette mission rencontrera quelques-uns des domaines stratégiques prioritaires du PAG II et s'articulera autour des secteurs suivants :

- o Economie verte (eau, environnement, énergie)
- o Infrastructures et transport
- o Numérique et ICC

Dans ce sens, il rappelle que cette session de Commission Mixte Permanente a comme but d'accompagner les réformes et stratégies de développement des services publics béninois avec les départements ministériels comme principaux acteurs du changement tout en soutenant les acteurs de la société civile, culturels, académiques et économiques.

Grâce à la qualité d'un dialogue continu avec les autorités béninoises, notamment durant toute la phase de préparation de cette CMP, grâce à la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar, au bureau WBI-APEFE de Cotonou et aux services de coopération à Bruxelles, nous avons d'un commun accord été capables d'identifier les axes thématiques du futur programme de coopération pour les années 2024-2028 entre le Bénin et Wallonie-Bruxelles qui répondent aux priorités identifiées par le PAGII et visent bien les ODD de l'horizon 2030.

M. CARETTE se réjouit de l'excellence du modèle de la coopération avec le Bénin.

Enfin, dans un souci d'améliorer encore la dynamique du partenariat et de renforcer les mécanismes de suivi et d'exécution des différents projets qui sont, depuis la 6<sup>e</sup> session de la CMP, construits sur cinq années, il suggère le maintien d'un Comité Conjoint d'Accompagnement (CCA) composé des représentants désignés de part et d'autre.

### **Intervention du Chef de la délégation de la République du Bénin**

À son tour de parole, le Chef de la délégation béninoise a exprimé à la Fédération Wallonie Bruxelles, sa gratitude pour l'accueil chaleureux et fraternel ainsi que l'hospitalité dont la délégation a bénéficié depuis son arrivée à Bruxelles.

Il s'est ensuite réjoui de la tenue effective de la 7<sup>ème</sup> session de la Commission mixte permanente initialement prévue pour le dernier trimestre 2023 et a exprimé sa reconnaissance à l'endroit des organisateurs pour les excellentes dispositions prises, en vue d'en assurer le bon déroulement.

Monsieur LATOUNDJI a aussi rappelé le contenu du cadre juridique de la coopération entre le Bénin et les entités belges notamment le tout premier accord international conclu avec la Communauté française de Belgique en 1984, renforcé par l'Accord de coopération technique signé le 28 janvier 1999 instituant la Commission Mixte Permanente (CMP) qui, vingt-cinq (25) ans durant, s'est imposée comme un espace incontournable de dialogue et d'échange pour le renforcement de nos relations.

Au titre de la coopération, le chef de la délégation béninoise a d'abord passé en revue les points saillants de la 6ème session de la CMP, tenue à Cotonou, les 17 et 18 octobre 2018 qui avait permis d'entériner le Programme de travail 2019-2023, consacré essentiellement aux trois (03) secteurs de concentration que sont : « eau », « Culture-patrimoine et tourisme », et « capital humain » au travers de 16 projets de développement, pour une enveloppe globale de 3.056.825 Euros.

Il a rappelé également le bilan de la mise en œuvre de ces projets, présenté à la session d'évaluation à mi-parcours du 08 novembre 2022, et a, à cette occasion, salué les contributions de qualité de cet outil qui a su faire preuve de résilience lors de la crise sanitaire mondiale du COVID 19 pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, à la satisfaction des deux Parties.

En ce qui concerne le nouveau programme de travail 2024-2028, Monsieur LATOUNDJI a apprécié les articulations de cet outil de développement, construit sur la base d'une analyse des points de convergence entre les priorités du Bénin et celles de la Fédération Wallonie Bruxelles dans les domaines à savoir :

- Développement économique des PME ;
- Culture, industries culturelles et créatives ;
- Tourisme ;
- Développement humain ;
- Accès universel à l'eau potable.

À ce sujet, il a réitéré au Gouvernement de la Communauté française de Belgique, à celui de la Région Wallonne ainsi qu'au Collège de la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale, la reconnaissance du Bénin pour leur soutien constant dans sa marche vers le développement durable et le progrès.

Il a aussi souligné que la session, qui débute ce jour, fait face à un triple enjeu :

- établir un bilan détaillé du programme de travail 2019-2023, en relevant ses forces et limites ;
- arrêter le Programme de coopération que nous exécuterons pour la période quinquennale 2024-2028, en sélectionnant les meilleurs des soixante (60) dossiers issus de l'appel à projets susceptibles d'être pris en compte au titre de ce cycle ;
- explorer les perspectives d'amélioration de la collaboration entre les Parties dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des projets.

Il a enfin rassuré la Partie wallonne que le Gouvernement du Bénin jouera pleinement sa partition, afin d'accompagner, sur un plan institutionnel, le nouveau programme de coopération, retenu pour les cinq prochaines années.

À la suite de son allocution introductive, le Chef de la délégation béninoise a procédé à la présentation des performances macroéconomiques du Bénin en mettant un particulier sur les indicateurs ci-après :

- Croissance économique résiliente face aux chocs externes grâce à des réformes efficaces (taux de croissance estimé à 6% sur les prochaines années en ligne avec les prévisions du FMI) ;
- Augmentation des recettes fiscales (9,7% du PIB en 2017 versus 13% en 2023. Le FMI prévoit 15% d'ici 2028) ;
- Bon palmarès de consolidation fiscale (1<sup>er</sup> en Afrique et 8<sup>e</sup> monde en matière de transparence fiscale) ;
- Une performance externe remarquable avec une hausse des exportations (+34% depuis 2017) grâce à (i) la hausse de la capacité de transformation industrielle (avec la zone industrielle GDIZ et la transformation du Soja du Cajou et du Coton) et (ii) à un accès large à diverses sources de financement externes malgré la détérioration des conditions de marché ;
- Un support et une perception positive à l'international notamment des agences de notation (une levée obligataire réussie de 750 M\$ au T1 2024 et une amélioration de la note Standard & Poor's du pays avec un passage de B+ à BB- stable, en avril 2024) ;
- Un engagement certain en matière de développement durable (1<sup>er</sup> en Afrique de l'Ouest selon le système d'évaluation de la Banque Mondiale et 5<sup>e</sup> rang mondial en 2023 dans l'atteinte des ODD devant la Norvège, le Danemark, l'Allemagne et la France).

M. LATOUNDJI a tenu à manifester la préoccupation du Bénin sur le fait que le niveau de l'enveloppe dédiée aux projets ne soit pas en adéquation avec les performances économiques susmentionnées et a souhaité un soutien accru de la Région wallonne, de la COCOF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur des efforts du gouvernement dans le maintien de la stabilité sous-régionale.

## **2. Evaluation du programme 2019-2023**

Sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères alors en charge de la Coopération, s'est tenue en novembre 2022 à Cotonou la revue du programme de travail 2019-2023, avec la participation des opérateurs béninois. En fin d'année 2023, une évaluation finale a été menée conjointement par les deux Parties (ANNEXE 2 : EVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2019-2023).

## **3. La coopération bilatérale indirecte**

Les programmes annuels de (co)financement des ONG et des autres acteurs de solidarité internationale de Wallonie-Bruxelles sont destinés aux pays partenaires de coopération. Ils font l'objet d'un appel à projet annuel. Ils augmentent et complètent les moyens budgétaires engagés annuellement par WBI, dans le cadre de la programmation bilatérale. Les projets soutenus par Wallonie-Bruxelles International durant la période 2018-2023 sont repris en ANNEXE 3 : COOPERATION BILATERALE INDIRECTE.

#### **4. Intervention spécifique de la Wallonie dans la lutte contre les changements climatiques**

La Wallonie est intervenue en faveur de projets liés aux changements climatiques via le programme Fast Start Financing de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AwAC).

Pendant la période couverte par la programmation de la 6<sup>e</sup> session de la CMP (2019-2023), trois projets impliquant l'AwAC étaient en cours au Bénin, dont un quatrième projet, le projet FSE 1, qui s'est achevé en avril 2019. Les détails figurent également en ANNEXE 4 : L'AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT(AWAC).

#### **5. APEFE**

Au Bénin, l'APEFE dispose d'un accord-cadre de coopération avec le gouvernement du Bénin depuis 1992. Pour son nouveau programme 2022-2026 au Bénin, financé par la Coopération Belge au Développement, l'APEFE appuie deux nouveaux secteurs d'intervention : l'entrepreneuriat féminin et la formation des enseignants en éducation de base (cf. Annexe 5 : APEFE).

#### **6. Programme de travail 2024-2028**

Sur la base des résultats obtenus lors des rencontres d'évaluation dans le cadre du CCA (comité conjoint d'accompagnement) de la programmation précédente, des priorités du Programme d'Actions du Gouvernement du Bénin (2021-2026), des compétences de la Région Wallonne, de la Communauté française de Belgique et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'expertise antérieurement développée et de la connaissance des opérateurs tant au Bénin qu'en Wallonie-Bruxelles, de la mission effectuée en novembre 2023 par le Délégué général de Wallonie-Bruxelles M. Jean-François PAKULA, les axes stratégiques définis ci-dessous ont été arrêtés.

Comme proposé lors de la 6<sup>e</sup> session de la CMP en 2018 à Cotonou, et comme rappelé lors des événements susmentionnés, les Parties ont également confirmé, dans un souci d'efficacité, leur volonté de concentrer les moyens disponibles sur un nombre limité de projets favorisant l'échange d'expertise et de savoir-faire, de part et d'autre.

Le but de la nouvelle programmation est de favoriser les objectifs de développement durable (ODD), de manière générale, et, de manière particulière, les partenariats nouveaux et structurants en vue de renforcer les structures publiques, associatives et privées des partenaires. L'action conjointe des opérateurs béninois et de Wallonie-Bruxelles – tant publics que privés – constitue une plus-value pour atteindre les objectifs, d'autant plus qu'elle visera prioritairement le renforcement capacitaire des dites structures.

La programmation s'aligne sur les priorités du PAG II du gouvernement béninois pour la période 2021-2026.

#### A) En termes de secteurs prioritaires :

Les Parties conviennent de concentrer leurs actions de coopération autour des axes suivants :

Pour la République du Bénin et la Région Wallonne :

- développement des micro, petites et moyennes entreprises ;
- gestion de l'eau (eau potable, assainissement, gestion durable des ressources en eau, y compris dans le secteur de l'agriculture) ;
- tourisme ;
- industries culturelles et créatives (ICC).

Pour la République du Bénin et la Communauté française de Belgique :

- l'aide à la jeunesse, les sports et l'intégration socioéconomique des personnes vulnérables ;
- la culture et les ICC.

Pour la République du Bénin et la Commission communautaire de la Région de Bruxelles-Capitale :

- l'appui aux personnes vulnérables.

#### B) En termes transversaux :

À chacun des axes stratégiques sectoriels, les priorités suivantes seront appliquées de manière transversale :

- un resserrement du nombre d'actions ;
- la recherche de partenariats nouveaux ;
- un soutien aux initiatives publiques ou privées de décentralisation ;
- le renforcement des structures publiques, associatives et privées partenaires ;
- le concours à l'égalité des genres et au respect des droits humains (ex : droits de l'enfant, droits des femmes, droit à un travail décent) en favorisant notamment un appui aux organismes de la société civile ;
- le renforcement de la société civile et des cadres de dialogue avec les pouvoirs publics.

Sur ces bases, les Parties entament les discussions sur les actions et les projets et programmes de coopération à mener durant la période 2024- 2028.

La description détaillée de la nature, des objectifs, des modalités et des moyens de mise en œuvre des projets retenus prioritairement pour constituer le programme de travail 2024-2028 est reprise sous forme de fiches en ANNEXE 6 : PROGRAMME DE TRAVAIL 2024-2028.

Les dispositions générales et financières en matière de bourses ainsi qu'en matière de missions de courte durée figurent en ANNEXE 7 : Dispositions générales et financières.

Les Parties conviennent donc de retenir le Programme de travail 2024-2028 et ses programmes spécifiques détaillés ci-dessous, comme contribution de la Région wallonne, de la Communauté française de Belgique et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale à la mise en œuvre du PAG II de la République du Bénin.

### C) Le programme de travail selon les cinq axes stratégiques :

Le programme de travail s'inscrit dès lors dans 5 Axes (alignement sur deux piliers du PAG II) :

- o Pilier 2 (du PAG II) : « Transformation structurelle de l'économie »

La stratégie de coopération vise à accompagner le Bénin pour la mise en place de conditions favorables à une dynamisation et à la transformation structurelle de l'économie nationale. Dans ce cadre, elle visera à soutenir les objectifs de croissance durable et inclusive, de création d'emplois décents notamment pour les jeunes et les femmes dans des secteurs porteurs de croissance.

Le programme de travail bilatéral y contribuera dans les secteurs :

#### **Axe 1. Développement économique des MPME**

Dans le cadre de la transformation structurelle de son économie, le Bénin a mis l'accent sur la promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) créatrices de richesses et d'emplois. À cette fin, le gouvernement a entrepris une réforme majeure du secteur de la gouvernance des PME, en procédant à la dissolution des structures publiques d'appui aux PME et à la création de l'Agence de Développement des PME (ADPME). Créée comme guichet unique des PME, l'agence a vocation à fédérer l'ensemble des interventions de l'État au profit des PME/PMI. L'appui à la structuration de l'ADPME et au renforcement des capacités des structures d'appui aux entreprises est sollicité pour favoriser le développement des PME au Bénin.

Sans exclusive, certains secteurs d'activité seront également privilégiés (notamment : agroalimentaire, numérique, eau et énergies renouvelables, artisanat).

Les projets adoptés sont :

n°Pro.	EFF	Titre du projet	Opérateur WB	Opérateur BEN
1.01	RW	Projet stratégique d'échange de bonnes pratiques et d'expertises de pairs à pairs en appui à la structuration de l'Agence de Développement des Petites et moyennes entreprises (ADPME)	APEFE&EPHEC&SWE	ADPME
1.02	RW	Projet de renforcement des capacités techniques des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) agroalimentaires et de leurs structures d'appui au Bénin pour une meilleure compétitivité – Projet ProcaFood	ULiège	UAC&SLAAEDD
1.03	RW	Développement des usages productifs de l'électricité dans les mini-réseaux solaires ruraux pour le développement de l'entrepreneuriat	ULiège	Ecole polytechnique Abomey
1.04	RW	She-leads: renforcement du leadership entrepreneurial des femmes dans l'écosystème culturel et sportif	CreaD asbl (Creative District)	SudCrea

Q

40

## Axe 2. Culture : Industries Culturelles et Créatives (ICC)

Le Bénin dispose d'un important patrimoine culturel avec des savoir-faire artistiques reconnus, créateurs d'emplois et de richesses. Ces potentialités pourraient se déployer davantage à travers la mise en place d'une stratégie de développement du secteur culturel et des Industries Culturelles et Créatives (ICC) basée sur la structuration des opérateurs culturels, l'identification des filières porteuses, la professionnalisation et la mise en réseaux des acteurs. La structuration de ces filières offrira des débouchés économiques et renforcera l'accès des populations au patrimoine et aux produits culturels et créatifs.

- L'Agence de Développement des Arts et de la Culture (ADAC), nouvellement créée au Bénin, est désormais un interlocuteur majeur pour la promotion des ICC dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse contemporaine et aussi dans le secteur du livre.
- Le renforcement capacitaire et l'aide à la structuration, tant de l'agence que des acteurs et des filières, constitueront des objectifs prioritaires par rapport aux projets de cocréation, de création/diffusion et d'échanges culturels, de manière générale.

En particulier, les supports à la création audiovisuelle et à la production constituent un axe majeur. En effet, l'audiovisuel public béninois dispose de plusieurs médias très suivis par la population et qui peuvent être au cœur du développement du secteur de la production audiovisuelle à travers la production ou coproduction, la distribution et la diffusion de programmes à forte valeur ajoutée (émissions, documentaires, fictions). Cet écosystème de productions vise à proposer de nouveaux projets attractifs pour le service public au Bénin, à renforcer des compétences locales, à développer des talents, à stimuler et encourager les entreprises évoluant dans le domaine et à offrir un cadre propice pour attirer les producteurs internationaux. Il est envisagé, au titre de cet axe, la signature d'un accord de coopération cinématographique, dans les domaines de la création, diffusion, production ou de la formation professionnelle.

Les projets adoptés sont :

n°P.	EFF	Titre du projet	Opérateur WB	Opérateur BEN
2.01	FWB	Programme pour le renforcement de l'écosystème des Industries Culturelles et Créatives au Bénin	Fondation Marcel Hicter	ADAC
2.02	RW	Programme pour le renforcement de l'écosystème des Industries Culturelles et Créatives au Bénin	Ovation	ADAC
2.03	FWB	Cellule numérique de post-production et graphisme au Bénin	CIRTEF - Conseil Intern. des radiions-télévision d'expression française	Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin

## Axe 3. Tourisme

Le Bénin dispose de nombreuses ressources touristiques qui offrent des perspectives intéressantes en matière de développement, mais qui demandent à être valorisées. À côté des efforts entrepris par le gouvernement, notamment au niveau des infrastructures, la poursuite de l'amélioration de la qualité des services touristiques par des formations et des échanges de bonnes pratiques pourrait contribuer à faire de ce secteur une filière porteuse de développement, créatrice d'emplois et de richesses et de rayonnement international du Bénin.

L'unique projet adopté est :

3.01	RW	Culture équestre et économie touristique	Association des moniteurs d'équitation brevetés (AMEB)	Club des Nations (CDN)
------	----	--	--	------------------------

Les Parties se sont accordées sur la faiblesse générale de l'axe « tourisme », causée principalement par une inadéquation ou un manque de pertinence dans les partenariats. Dès lors, les Parties ont décidé que les projets : Soralia\_ECOBenin ; HE Charlemagne\_Perle de l'Atacora et EPHEC\_ESMATH devaient être reconfigurés.

Les Parties recommandent la tenue rapide d'une réunion entre les 3 opérateurs de Wallonie-Bruxelles afin qu'ils mettent en place un consortium avec l'ESMATH, en collaboration avec l'ADET (Agence de Développement de l'Enseignement Technique).

Ce nouveau consortium tripartite proposera à l'ESMATH une collaboration au niveau de la formation professionnelle au profit des personnes employées dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. L'ESMATH coordonnera les formations proposées par les 3 opérateurs de Wallonie-Bruxelles qui idéalement iraient vers des programmes de formation professionnelle sur un mode dual (formation en classe/formation sur le terrain).

o Pilier 3 (du PAG2) : « Amélioration du bien-être social »

Le capital humain représente un pilier fondamental pour la stabilité et le développement du pays. L'objectif est de promouvoir le développement humain afin de favoriser l'inclusion et la cohésion sociale de toutes les couches de la population, notamment les plus vulnérables.

Le programme de travail bilatéral y contribuera au travers des secteurs :

#### Axe 4. Aide à la jeunesse - Intégration socioéconomique des personnes vulnérables - Sport

Cette préoccupation incite à rechercher des solutions et des pratiques innovantes pour la protection des populations vulnérables, la promotion du genre comme l'intégration des filles à l'école, l'intégration socioéconomique des femmes et des personnes porteuses de handicaps, ou encore la protection et la réinsertion des mineurs en danger.

L'Aide à la jeunesse à travers des projets particulièrement innovants dans le domaine du sport pourra être considérée.

Les projets adoptés sont :

N° PRO	EFF	Titre du projet	Opérateur WS	Opérateur BEN
4.01	FWS	CAP1 Amélioration des dispositifs de prévention, de protection et d'insertion socio-professionnelle des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité au Bénin	Dynamo International et alii (AGA, Chaloupe...)	Ecole Supérieure des Assistants Sociaux (ESAS) (Faculté des Sciences de la Santé de l'Université D'Abomey Calavi)
4.02	COCOF	Appui à l'intégration scolaire et socio-culturelle des sourds au Bénin	ASUNOES Belgique	ASUNOES Bénin

## Axe 5. Garantir un accès universel à l'eau potable

Au-delà des objectifs spécifiques visant à contribuer et à assurer la couverture en eau potable pour tous d'ici à 2030, à garantir la disponibilité d'une eau potable de qualité de façon continue et durable et à assurer une gestion intégrée des ressources en eau dans un contexte de bonne gouvernance du secteur, l'amplification du volet « eau agricole » permettra de contribuer à une amélioration du revenu des exploitants et des performances agricoles.

Les projets adoptés sont :

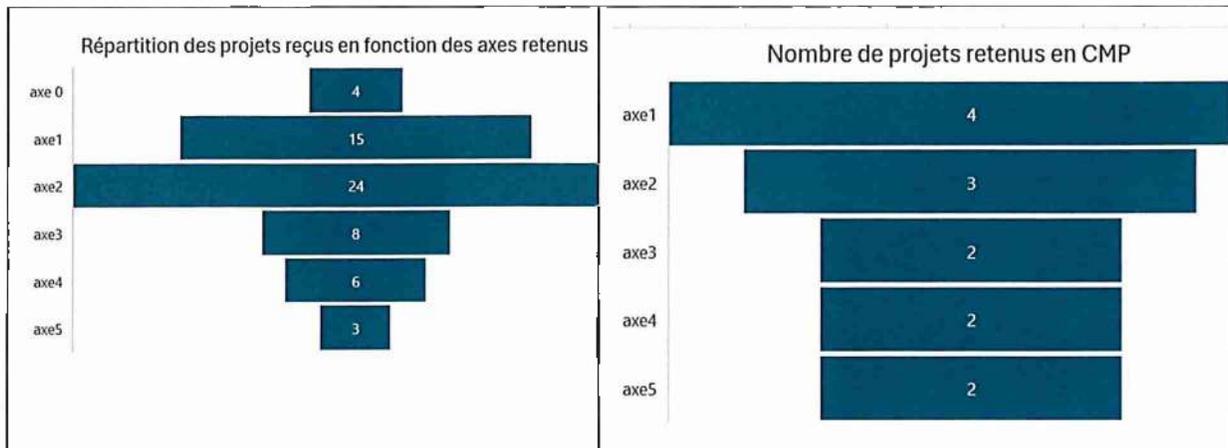
N° PRO	EFF	Titre du projet	Opérateur WB	Opérateur BÉN
5.01	RW	Appui technique à la surveillance et la Protection des ressources en eau de surface potable en milieu rural (APROPO)	UCL&SWDE & SPW Mobilité	Université de Parakou – Faculté d'agronomie
5.02	RW	Promouvoir la gestion durable des eaux souterraines et de l'irrigation régénératrice pour un développement communautaire responsable	ULiège & SPWARNE	Ministère agriculture et Ministère Eau

Un **premier projet** propose un « Appui technique à la surveillance et la protection des ressources en eau de surface potable en milieu rural (APROPO) », projet porté par l'UCLouvain, le SPW Mobilité & Infrastructures, la SDWE et l'Université de Parakou au Bénin dont l'objectif est de garantir une eau potable de meilleure qualité et à bas coût pour la population en milieu rural au Bénin. Ceci passera par le renforcement des capacités opérationnelles des gestionnaires des bas-fonds et des ressources en eau de surface, des opérateurs de production et de distribution d'eau potable en milieu rural au Bénin, ainsi que la conscientisation de la population aux problèmes de la qualité des ressources hydriques.

Un **second projet** intitulé « Promouvoir la gestion durable des eaux souterraine et de l'irrigation régénératrice pour un développement communautaire responsable », projet porté par ULiège, le SPW ARNE et le ministère de l'Agriculture et de l'Eau du Bénin. Ce projet vise à favoriser le développement durable des ressources en eau souterraines en renforçant les capacités des acteurs locaux et en promouvant des pratiques hydro-agricoles durables, tout en instaurant une sensibilisation et une gestion consciente des ressources en eau basée sur la Communication pour le Développement (C4D). Ce projet propose un outil de gouvernance des ressources en eau souterraine « Contrat de nappe » dont l'objectif global est la protection de la nappe par les utilisateurs.

### D) Méthodologie :

À la suite de l'appel à projets communiqué conjointement par les deux Parties, 60 projets ont été reçus.



À l'aide de divers outils d'analyse (grille critériée, avis techniques recueillis auprès de diverses institutions et organismes tels que les administrations de la FWB et de la Wallonie, ainsi que les ministères sectoriels de la République du Bénin), la CMP a abouti à la sélection de 13 projets structurants répondant aux critères annoncés dans l'appel à propositions.

Les deux Parties ont décidé de suivre attentivement l'exécution des projets retenus et conviennent, à cet effet, de la mise en place d'un Comité Conjoint d'Accompagnement (CCA) composé, pour Wallonie-Bruxelles, des représentants de Wallonie-Bruxelles International et pour le Bénin, des représentants du ministère des Affaires étrangères et/ou du Ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la Coopération.

Ces rencontres du CCA seront programmées conjointement et pourraient déboucher, le cas échéant, sur une proposition de réaffectation des moyens des projets non exécutés ou sur une réorientation des projets en cours, en fonction d'éléments contextuels.

Par ailleurs, les Parties organiseront conjointement une réunion d'évaluation globale à mi-parcours du programme en 2026, et une évaluation finale courant 2028.

**E) Sujets complémentaires :**

Les deux Parties ont jugé opportun la mise en place d'un mécanisme d'évaluation externe qui ciblera certains projets à retenir d'accord-parties.

Les deux Parties ont convenu de développer un outil de monitoring budgétaire au sein du Comité Conjoint d'Accompagnement. Le mois de mai de chaque année est la période de mise en œuvre de cet outil.

Les deux Parties recommandent également que la prochaine note d'orientation stratégique fasse obligation aux porteurs de projets de prendre les contacts nécessaires avec les structures nationales compétentes dans le cadre de l'élaboration des projets afin de s'assurer de leur cohérence avec les stratégies sectorielles (formulaire-types à prévoir). Elles ont décidé de définir les seuils budgétaires auxquels les porteurs de projet devront se conformer.

46

Les deux Parties recommandent que le mécanisme d'attributions des bourses s'inscrive bien dans la logique et l'opérationnalité des projets ou que, le cas échéant, le processus d'attribution des bourses bilatérales fasse l'objet d'un dialogue préalable.

Par ailleurs, les Parties recommandent de mettre en place, en fonction des requêtes et des budgets disponibles, des bourses au bénéfice du renforcement des capacités des cadres et des agents des ministères béninois.

Plusieurs projets proposés par les opérateurs dans le cadre de l'appel à projets pour la programmation 2024-2028 seront redirigés vers la coopération indirecte. Par ailleurs, les Parties conviennent de consolider le dialogue dans le cadre de la coopération indirecte, particulièrement en ce qui concerne les *partenaires non étatiques*.

Les deux Parties ont manifesté leur souhait de faciliter la coopération entre les structures dédiées à l'industrie du doublage, les plateformes numériques d'archivage audiovisuel et le secteur bio-pharmaceutique (y compris organes de régulation).

Les Parties proposent un rapprochement entre le Quartier Culturel et Créatif de Cotonou (QCCC) avec le TRAKK, hub créatif namurois.

Les deux Parties ont enfin convenu de tenir la prochaine Commission mixte permanente à Cotonou, dans le courant du dernier semestre 2028. Les dates de cette huitième session de la Commission mixte seront déterminées d'un commun accord, par voie diplomatique.

Fait à Bruxelles, le 24 avril 2024, en deux exemplaires originaux, en langue française, les deux faisant également foi.

Pour la Communauté française de Belgique,  
la Région wallonne et la Commission  
communautaire française de la Région de  
Bruxelles-Capitale



Pascale DELCOMMINETTE  
Administratrice générale de Wallonie-  
Bruxelles International

Pour la République du Bénin,



Yassine LATOUNDJI  
Directeur Général – Direction Générale de la  
Coopération Internationale